

I — Dans quel état faut-il se trouver pour communier ?

Il faut se trouver en état de grâce, c'est-à-dire qu'il ne faut avoir sur la conscience aucun péché mortel.

S'approcher de la Table Sainte sachant bien qu'on a un péché grave sur la conscience, c'est se rendre coupable d'un crime odieux que l'on appelle sacrilège. Il s'en suit qu'il faut se confesser auparavant, afin de se remettre, s'il en est besoin, dans la grâce et l'amitié du bon Dieu.

Il faut être en état de grâce.

1. Notre Seigneur nous l'enseigne dans une parabole qu'il disait à la foule pendant sa vie mortelle. C'est la parabole des invités au festin nuptial du fils du roi qui se lit au chapitre XXII de saint Mathieu. Lorsque le roi a ordonné à ses serviteurs d'introduire *tous ceux qu'ils rencontreront par les rues* pour remplacer les invités qui avaient méprisé son bienveillant appel, *il entra à son tour dans la salle du festin pour voir comment elle était composée*. Ses yeux tombent sur un individu qui ne portait pas le vêtement requis pour un repas solennel : il lui dit : *Mon ami, comment êtes-vous entré ici sans avoir pris le vêtement nuptial ?* Comme il ne savait que répondre, le roi dit à ses serviteurs : *Liez-lui les mains et les pieds et jetez-le dans les ténèbres extérieures, dans le lieu des pleurs et de grincements de dents.* — Ce festin représente celui de la Divine Eucharistie ; les vêtements requis pour y prendre part, c'est la grâce sanctifiante : s'en approcher, sans cette grâce, c'est commettre un crime qui mérite les châtiments éternels.

2. L'apôtre saint Paul donne le même enseignement en termes exprès, dont la force et la solennité révèlent la gravité : l'Apôtre dit qu'il *l'a reçu de Jésus-Christ lui-même*. Ecoutez-le : *Quiconque, dit-il, mangera ce pain ou boira le calice du Seigneur indignement, sera coupable du corps et du sang de Jésus-Christ. Que l'homme s'éprouve donc lui-même avant de manger ce pain et de boire ce calice. Car celui qui le mange et qui le boit indignement, mange et boit sa condamnation, parce qu'il ne discerne point le corps du Seigneur.*

La gravité du châtiment encouru par celui qui mange indignement le corps du Seigneur, montre que cette indignité consiste dans le péché mortel.

3. La raison éclairée par la foi, nous conduit à la même conclusion. La Communion est la nourriture de nos âmes. Mais pour manger, il faut vivre d'abord ; on ne nourrit pas l'être qui a perdu la vie, mais celui qui la possède, et c'est pour l'entretenir, la développer et la prolonger. Or, le péché est la mort de l'âme en tant qu'il la sépare de Dieu. Pourquoi vouloir nourrir une vie qui n'existe plus ? Pour pouvoir manger, il faut vivre, d'abord ; pour pouvoir communier, il faut, avant tout, être en état de grâce.